

N° 40755

Le 14 décembre 2023

December 14, 2023

ENTRE :

BETWEEN:

Association générale des étudiants de
l'Université du Québec à Trois-Rivières
(AGEUQTR)

Association générale des étudiants de
l'Université du Québec à Trois-Rivières
(AGEUQTR)

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 200-09-010439-211, 2023 QCCA 427, daté du 31 mars 2023, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-09-010439-211, 2023 QCCA 427, dated March 31, 2023, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.